

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 31

N° 5

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31

ETAT A

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 de l’article :

«

(En millions d'euros)

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	378 566	395 570	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	99 475	99 475	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	279 091	296 095	
Recettes non fiscales	14 234		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	293 325	296 095	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	71 471		
Montants nets pour le budget général	221 854	296 095	- 74 241
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	3 925	3 925	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	225 779	300 020	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 151	2 151	0
Publications officielles et information administrative	205	189	16
Totaux pour les budgets annexes	2 356	2 340	16
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	20	20	
Publications officielles et information administrative	1	1	
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours	2 377	2 361	16
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	69 510	68 906	604
Comptes de concours financiers	113 245	114 261	- 1 016
Comptes de commerce (solde)	xx		156
Comptes d'opérations monétaires (solde)	xx		69
Solde pour les comptes spéciaux	xx		- 187

Solde général	xx	- 74 412
----------------------	-----------	-----------------

».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 4 :

		<i>(En milliards d'euros)</i>
	Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes		116,5
<i>Dont amortissement de la dette à long terme</i>		75,3
<i>Dont amortissement de la dette à moyen terme</i>		38,8
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>		2,4
Amortissement des autres dettes		0,1
Déficit à financer		74,4
<i>Dont déficit budgétaire</i>		74,4
Autres besoins de trésorerie		1,3
	Total	192,3
	Ressources de financement	
Émissions à moyen et long termes nettes des rachats		187,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement		4,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme		-
Variation des dépôts des correspondants		-
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État		0,8
Autres ressources de trésorerie		0,5
	Total	192,3

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de traduire, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des votes de l'Assemblée nationale au cours de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2015.

A l'issue de la nouvelle lecture, le solde budgétaire de l'État s'établit à -74,4 Md€, en amélioration de 45 M€ par rapport au solde budgétaire issu de la discussion de la première partie.

L'ensemble des débats, en première comme en nouvelle lecture, a permis d'apporter des évolutions significatives au projet du Gouvernement tout en garantissant le strict respect de la norme de dépenses de l'État.

I. Les dépenses nettes de l'État sont diminuées de 45 M€ et s'établissent à 296 095 M€ à l'issue de la nouvelle lecture

1. Lors de la discussion de la deuxième partie, plusieurs amendements du Gouvernement ont majoré globalement les dépenses de 40 M€

Conformément à l'engagement du Gouvernement, l'amendement n°267 du Gouvernement a majoré de + 70 M€ les crédits du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », afin de revenir sur la diminution de ces crédits décidée en première lecture. Cette dépense nouvelle a été compensée pour moitié par une diminution d'autres crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont - 20 M€ au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». L'amendement n° 259 du Gouvernement a complété ce gage par une diminution de - 15 M€ des crédits de la mission « Enseignement scolaire ».

L'amendement n°257 du Gouvernement a majoré de + 5 M€ les crédits de la mission « Egalité des territoires et logement » pour tenir, d'une part, l'engagement du Gouvernement d'allouer 100 M€ de ressources supplémentaires en autorisations d'engagement et 15 M€ en crédits de paiement au dispositif dit des « maires bâtisseurs » et d'autre part, pour gager la hausse de 10 M€ du plafond de la taxe sur les logements vacants affectée à l'agence nationale de l'habitat ;

L'amendement n° 248 du Gouvernement a majoré de + 4 M€ les crédits du programme « Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires » à destination du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), afin d'accompagner l'interprofession dans la mise en place des contributions volontaires obligatoires (CVO) en remplacement de la taxe CTIFL. L'impact de cette mesure sur la norme de dépenses est compensé par une baisse à due concurrence du plafond de la taxe affectée (cf infra) ;

Les amendements N° 247, 255, 262, 264 et 270 du Gouvernement ont ajusté le montant de compensation de divers transferts de compétences aux collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation. Ces amendements techniques entraînent une baisse de - 3 M€ des crédits du budget général, sans impact sur la norme de dépenses ;

L'amendement n° 270 a minoré le plafond de la mission « Sécurités » de -1 M€ en conséquence de l'allègement du niveau du prélèvement sur le fonds de roulement des opérateurs relevant du ministère de l'intérieur, qui avait été prévu à hauteur de 8,5M€ au terme de la 1^{ère} lecture du PLF 2015 à l'Assemblée nationale, et qui a été revu à la baisse à hauteur de 7,5 M€ dans le cadre des débats du PLFR 2 de 2014.

1. Afin d'assurer le respect de la trajectoire de finances publiques, le Gouvernement met en œuvre 85 M€ d'économies supplémentaires pour compenser intégralement l'impact, sur la norme de dépenses, du vote de plusieurs amendements depuis la première lecture.

Outre l'impact des amendements adoptés par l'Assemblée nationale lors de la discussion de la deuxième partie (+43 M€ hors l'impact des amendements de décentralisation traités en mesure de périmètre), plusieurs amendements du Gouvernement ont conduit à dégrader la norme de dépenses de +42 M€, portant à 85 M€ les dépenses nouvelles à financer :

- l'amendement n° 287 du Gouvernement, adopté par le Sénat, a majoré de + 35 M€ la dotation d'équipement des territoires ruraux en crédits de paiement (et de 200 M€ en autorisations d'engagement), conformément à l'engagement du Premier ministre ;
- l'amendement n° 286 du Gouvernement à l'article 14 a majoré de 10 M€ le plafond de la taxe sur les logements vacants affectée à l'agence nationale de l'habitat et minoré de 4 M€ celui de la taxe affectée au CTIFL. Ces deux évolutions conduisent à dégrader la norme de dépense de +7 M€.

Par conséquent, le Gouvernement a décidé une réduction supplémentaire de 85 M€ des crédits des missions du budget général dans le cadre de la nouvelle lecture. Ces économies ont été réparties de manière ciblée, en privilégiant la diminution des dépenses d'intervention et des dépenses pilotables ou discrétionnaires, afin d'assurer la soutenabilité de la gestion 2015. Les crédits du ministère de la Culture et de la communication et de la Défense ont été intégralement préservés.

II. Le solde budgétaire s'établit à -74,4 Md€ et le tableau de financement est modifié en conséquence

A l'issue de la nouvelle lecture, le déficit budgétaire de l'État s'établit à -74,4 Md€ en amélioration de 1,36 Md€ par rapport au texte issu de la première lecture à l'Assemblée nationale (-75,77 Md€).

Le besoin de financement est revu à la baisse de 0,1 Md€ à 192,3 Md€, par rapport au texte adopté à la fin de la première partie. La variation des disponibilités du Trésor est, par conséquent, revue à la baisse de 0,1 Md€ à 0,8 Md€.